

INFOS SDIS

3^{ème} trimestre 2012 - N° 64

LOIRE

www.sdis42.fr



La revue du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

SDIS 42 LOIRE
EN RHÔNE-ALPES

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

ÉDITOS

P. 3

LES TEMPS FORTS

P. 4-11

L'école départementale et le plateau technique de formation
Retour sur la journée nationale et le congrès départemental
Départ de la colonne de renfort feux de forêts
Vente aux enchères sur Internet
Cérémonie de remise de casques
Visite du directeur dans les casernes

AU COEUR DES MISSIONS

P. 12-13

Exercice grandeur nature de lutte contre les feux de forêts

SE FORMER POUR AGIR

P. 14-15

Les chefs de centre en « mission CS »
A la recherche des causes et des circonstances des incendies

LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

P. 16-20

Une nouvelle vie pour les camions citernes
Inaugurations des casernes de Chavanay et de Saint-Just-en-Chevalet
Les bips communicants
Mise en place du réseau de transmission numérique ANTARES

DES HOMMES ET DES MÉTIERS

P. 21-23

Pompiers humanitaires français
Développement et promotion du volontariat
Cap qualité, ça avance !

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

P. 24-27

Bilan de l'accidentologie en 2011
Mise en place des éthylotests
Utilisation des défibrillateurs semi-automatiques
Prévenir le risque infectieux

LE SDIS EN IMAGES

P. 28

Revue trimestrielle du SDIS de la Loire

8, rue du Chanoine Ploton - CS 50541 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1
Tél : 04 77 91 08 00 - Fax : 04 77 91 08 05 - Site web : www.sdis42.fr
Courriel : direction@sdis42.fr

Directeur de la publication : Bernard Philibert

Responsable de la rédaction : Lieutenant-Colonel Gilles Cornaire

Réalisation et mise en page : Cendie Verdeau, Véronique Simon

Crédits photo cellule audiovisuelle SDIS 42 : François Perrot, Jean-Jacques Moulin, Jean-Christophe Duillon, Stéphane Faveyrial, Matthieu Abrial, Pascal Burner, David Walher, Vincent Raby, Loïc Sybelin, Sébastien Perrier, Xavier Roche, Eric Richard, Claudia Bodinier, Sébastien Goiran, Cendie Verdeau, Véronique Simon

Impression sur papier recyclé : Reboul - dépôt légal octobre 2012

N° imprimeur : 1319 Tirage en 5 000 exemplaires.



Le mot de la Préfète



Depuis mon arrivée dans la Loire, j'ai pu observer l'investissement des sapeurs-pompiers ligériens dans leurs missions de prévision et de prévention comme dans leurs interventions pour porter secours à nos concitoyens.

L'activité opérationnelle de l'été a également démontré la solidarité du corps des sapeurs-pompiers puisque ce sont une trentaine d'hommes et de femmes du SDIS de la Loire qui sont partis en colonne de renfort feux de forêts pour porter assistance aux sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône lors de l'incendie sur la commune d'Orgon.

Cette implication et ce professionnalisme requièrent une préparation optimale et, en cela, le nouvel outil de formation dont s'est doté le SDIS avec le plateau technique de l'école départementale, en complément des dispositifs déjà existants dans les casernes, apparaît adapté et pertinent.

Enfin, la garantie d'un service de secours efficace et de qualité passe par une nécessaire complémentarité entre les différents interlocuteurs en matière de sécurité civile. C'est cette complémentarité et cet esprit d'équipe au service de la population ligérienne qui ont été mis à l'honneur lors de la récente journée de sécurité intérieure.

Fabienne BUCCIO
Préfète de la Loire

Le mot du Président



Après la tenue du Congrès de notre union départementale des sapeurs-pompiers en juin et à l'issue du récent Congrès national à Amiens, il me semble important de réaffirmer la nécessité de conserver notre dispositif de sécurité civile "à la française", qui s'appuie sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. En cela, je me réjouis des projets réglementaires en cours concernant le statut des volontaires qui permettront de renforcer cette complémentarité. Ce modèle de sécurité civile, envié par de nombreux pays, permet aux SDIS de proposer des conditions optimales de travail et d'efficacité opérationnelle aux sapeurs-pompiers dans la réalisation de leurs missions de secours quotidiennes.

Les investissements votés par le Conseil d'administration du SDIS de la Loire se concrétisent cet automne avec l'ouverture du plateau technique de formation et avec de nouvelles casernes inaugurées ainsi que de nouveaux projets immobiliers lancés. Ainsi, à ce jour et depuis la départementalisation des services d'incendie et de secours, pas moins de 16 casernes ont été construites, 16 extensions réalisées et 9 casernes réhabilitées, soit un total de 41 casernes. Ce bilan traduit bien la volonté du Conseil d'administration de maintenir ce maillage de casernes au plus près du terrain, véritable gage d'efficacité.

Ces efforts fournis en matière d'équipement, que ce soit pour l'immobilier, pour le matériel d'alerte ou pour les véhicules, permettent à l'établissement de s'adapter aux changements et de distribuer des secours toujours plus performants. Ces investissements, le Conseil d'administration a la volonté de les poursuivre, malgré un contexte économique durablement contraint.

Bernard PHILIBERT
Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire

Une nouvelle école pour les sapeurs-pompiers de la Loire

Le plateau technique de formation constitue l'aboutissement de la politique départementale en matière de formation. Il s'agit d'un équipement complémentaire aux outils de proximité déjà mis en place au plus près des centres et des compagnies (caissons multi-usages et caissons thermiques). Il représente le premier contact au feu pour les sapeurs-pompiers.

La progression pédagogique maîtrisée

Au cours de la carrière d'un sapeur-pompier, l'apprentissage de l'incendie passe par diverses étapes et outils pédagogiques. En début de carrière, le sapeur va évoluer et faire connaissance avec l'incendie. Un passage par un caisson multi-usages lui permet de découvrir les établissements, les différentes manœuvres, les ordres et la cinétique d'une intervention pour feu.

Ensuite vient le passage sur le plateau technique de formation où le sapeur va se familiariser avec l'habitat, la fumée et le feu : il peut s'aider des connaissances acquises lors de son passage au caisson multi-usages.

La fin de son apprentissage passe par les caissons thermiques où il doit faire face à la chaleur, aux effets de l'eau et au stress des conditions à cinétique rapide.

L'ensemble de ces outils réunis au sein de l'école départementale d'incendie et de secours (EDIS), corrélé avec le développement de la formation ouverte à distance (FOAD), permet d'offrir aux sapeurs-pompiers des conditions optimales d'apprentissage et de perfectionnement.



Une formation au plus près de la réalité

Le plateau technique de formation, implanté sur le site de l'état-major départemental, permet désormais aux 2 800 sapeurs-pompiers de la Loire d'être confrontés aux principales missions qu'ils auront à réaliser lors des interventions, et ce, dans un cadre sécurisé.

Cet outil se base sur des mises en situation au plus près de la réalité, sur des parcours pédagogiques de plus en plus individualisés et sur une participation active des stagiaires, notamment pour les phases essentiellement axées sur la découverte.

Enfin, le plateau technique permet d'encourager l'autonomie des stagiaires avec une maîtrise constante de leur sécurité grâce à la technologie et aux moyens humains mis en place.



Le dimensionnement des infrastructures

Le plateau s'organise autour de trois entités.

Tout d'abord, la simulation ou mise en situation. Celle-ci s'appuie sur une « maison chaude » de trois niveaux, comprenant 8 points feu gaz ainsi qu'un sous-sol avec une zone de feu de bois et de la fumée chaude, une « maison froide » avec notamment un circuit d'entraînement au port de

l'appareil respiratoire isolant (MEPARI), deux toitures d'entraînement, un panneau de gaz permettant de simuler une fuite de gaz enflammée ainsi qu'une zone de secours routier.



Vient ensuite le volet pédagogique, composé d'un lieu dédié à la pédagogie active, d'un espace pédagogique polyvalent de 127 places, de trois salles de formation et d'une salle informatique.

Enfin, d'un point de vue logistique, ont également été prévus un espace de restauration, une zone de vestiaires et de douches et un lieu de reconditionnement du matériel.



Un fonctionnement basé sur la coordination et la mutualisation

Afin de faire fonctionner dans les meilleures conditions cet équipement, la mutualisation des différents acteurs de la formation a été recherchée et encouragée tout comme l'apport de compétences techniques spécialisées.

Des techniciens ainsi qu'un officier partagé avec le centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Etienne La Terrasse viennent apporter leur technicité et leur expérience, en appui des ressources existantes dans les CIS, dans les compagnies et au sein de l'état-major. Les formateurs, quant à eux, sont issus des différentes entités du SDIS et choisis en fonction de leurs compétences ou spécialités.

Cette volonté de mutualisation vise à garantir une formation au plus près des réalités quotidiennes des sapeurs-pompiers ligériens.

Désormais, l'EDIS offre toutes les installations modernes et adaptées pour accueillir l'ensemble des sapeurs-pompiers. La perspective d'ouverture du plateau de formation aux organismes extérieurs permettra le partage et le développement des compétences et savoir-faire dans le domaine de la formation.

Commandant Christophe TAILLANDIER

Chef du bureau de la mise en œuvre des formations et du sport



Une belle journée nationale pour un congrès ensoleillé !

Chaque année, à la mi-juin, la Journée nationale des sapeurs-pompiers, instaurée par le ministère de l'Intérieur et déclinée par tous les SDIS de France, permet de rendre hommage aux 250 000 sapeurs-pompiers, femmes et hommes, qui interviennent toutes les 10 secondes en moyenne en France pour porter secours à nos concitoyens.



Tous les deux ans, cette journée est associée au Congrès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) dont le but est de renforcer les liens amicaux et sociaux entre tous les sapeurs-pompiers. Cette année, c'est la ville de Feurs qui a accueilli cette double manifestation le 23 juin.

A cette occasion, plus de 400 sapeurs-pompiers ligériens, représentant l'ensemble des 2800 agents du SDIS de la Loire et du corps départemental de sapeurs-pompiers, étaient réunis sur l'hippodrome de Feurs pour rendre hommage aux sapeurs-pompiers français.

A la suite de l'assemblée générale de l'UDSPL et sous un soleil de plomb, Fabienne Buccio, préfète de la Loire, Bernard Philibert, président du conseil d'administration du SDIS, Christian Vilain, adjoint au maire de Feurs, Colonel René Dies, directeur départemental et Commandant Bruno Duperray, président de l'UDSPL ont effectué la revue des troupes accompagnés par les sonneries de l'Harmonie de Feurs.

Madame la Préfète a alors procédé à la lecture du message de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, avant de participer à la remise des galons de Colonel à Patrick Lebuy, directeur départemental adjoint et ceux de Lieutenant-Colonel à Gilles Cornaire.





En fin de cérémonie, le Commandant Bruno Duperay a confié le drapeau de l'UDSPL au centre d'incendie et de secours (CIS) de Feurs, organisateur du congrès, pour une durée de deux ans, jusqu'au prochain congrès !

Un défilé motorisé a conclu cette manifestation avec, d'une part, une vingtaine de véhicules du SDIS de la Loire représentant les moyens modernes mis au service de la sécurité des Ligériens, et, d'autre part, les engins du musée des sapeurs-pompiers de la Loire pour valoriser la tradition et le patrimoine local.

L'après-midi était consacrée aux animations avec de nombreux stands et une exposition de différents véhicules. Un challenge était également organisé entre sections de jeunes sapeurs-pompiers. Enfin, les spectateurs ont pu assister à des démonstrations d'une intervention en milieu périlleux et d'une recherche de personnes par l'équipe cynotechnique du SDIS de la Loire.



Lieutenant-Colonel Gilles CORNAIRE
Chef du bureau de la communication



Les sapeurs-pompiers ligériens en renfort pour le feu de la forêt d'Orgon

Dimanche 26 août à 10 heures, lorsque le centre départemental d'incendie et de secours (CODIS) appelle les personnels d'astreinte pour la colonne de renfort feux de forêts, personne n'y croit...



Et pourtant, 4 heures plus tard, un groupe de commandement ainsi qu'un groupe d'intervention feux de forêts (GIFF), soit 11 véhicules et 30 hommes et femmes, quittent la Loire et prennent la direction d'Orgon, dans les Bouches-du-Rhône (13), sous les ordres du Commandant Florence Rabat.

Sur l'aire de repos de Porte-les-Valences, un GIFF de l'Isère (38) et un de la Haute-Savoie (74) viennent s'ajouter à la Loire pour former la colonne SERA 2.

Dès son arrivée à Orgon, la colonne est engagée sur le secteur avant, essentiellement en surveillance et extinction des lisières. Le secteur est très escarpé et difficile d'accès.

Le lendemain matin, la colonne SERA 2 a pour mission la mise en place d'un établissement de grande longueur pour faire jonction avec un détachement d'intervention héliporté sur une crête afin d'éviter toute propagation de l'incendie.

Puis, l'après-midi, le groupe ligérien est engagé sur une reprise de feu d'environ 50 hectares, qui mettait en péril certains sapeurs-pompiers d'autres départements. De nombreux moyens aériens sont à nouveau intervenus.

La colonne est finalement désengagée le mardi après-midi, après 3 jours certes fatigants mais très enrichissants pour l'ensemble du personnel investi dans cette mission.

Commandant Florence RABAT
Chef de la colonne SERA 2



Le SDIS vend ses véhicules réformés sur le web

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire organise chaque année une vente aux enchères de ses véhicules et matériels réformés. Cette année et pour la première fois, les enchères se déroulent en ligne sur le site Internet : www.webencheres.com/sdis-42

Le fonctionnement de ce site Internet est comparable aux autres sites de vente en ligne : il suffit de s'inscrire au préalable, d'accepter les conditions de vente et d'enchérir.

Ces enchères s'adressent à tous, particuliers, collectionneurs, entrepreneurs ou simplement personnes à la recherche d'une bonne affaire !

La première vente en ligne du SDIS de la Loire s'est déroulée du 5 septembre au 5 octobre 2012. 14 véhicules de sapeurs-pompiers étaient proposés pour ces premières enchères ainsi qu'un lot de tables et chaises. D'autres enchères seront mises en ligne début 2013. A suivre...



Commandant Gérard KELLER
Chef du groupement des équipements



Remise de casques aux nouveaux sapeurs-pompiers non-officiers

Après 16 semaines intenses, la promotion 2012 de la formation initiale d'application (FIA) des sapeurs-pompiers non-officiers (SPPNO) est désormais opérationnelle.



Les « festivités » ont débuté le 1^{er} mars à la caserne de Saint-Chamond pour les 9 stagiaires du SDIS, sous l'œil attentif des 4 formateurs.

Cette formation a permis aux stagiaires d'acquérir les bases du métier de sapeur-pompier professionnel à travers les modules : activités physiques et sportives, incendie, techniques opérationnelles, culture administrative, secours à personne, risques technologiques, interventions diverses et attitude et comportement. Elle visait également à développer l'esprit de corps et la solidarité nécessaires au bon déroulement des missions des sapeurs-pompiers.

Lors de la dernière semaine d'instruction, les stagiaires ont eu l'occasion de travailler sur le tout nouveau plateau technique de formation du SDIS et de mettre ainsi en pratique l'ensemble des apprentissages acquis sur les différents simulateurs de feu.

La FIA s'est clôturée le vendredi 15 juin 2012 par la traditionnelle cérémonie de remise de casques dans les locaux du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Chamond, en présence du Colonel Patrick Lebuy, directeur départemental adjoint, des membres du corps départemental de la Loire ainsi que des familles des stagiaires.

Les ex-stagiaires vont désormais mettre en application sur le terrain l'ensemble des techniques apprises tout en continuant à se perfectionner dans leurs nouveaux CIS d'affectation.

Capitaine Dominique BOURET
*Responsable de l'école départementale
d'incendie et de secours*



Dialogue direct dans les casernes

Régulièrement, le directeur départemental des services d'incendie et de secours va visiter les casernes, à la rencontre des hommes et des femmes qui réalisent la majorité de nos 45 000 interventions annuelles.

Cette année, le Colonel René Dies, accompagné du Lieutenant-Colonel Christophe Glasian, s'est rendu dans les 11 centres d'incendie et de secours (CIS) mixtes du département ainsi qu'au centre de traitement de l'alerte (CTA).

L'occasion d'évoquer la capacité opérationnelle du corps départemental ainsi que les valeurs et les convictions qu'il partage.

Les perspectives et les enjeux de mise en œuvre de la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, adoptée en avril dernier par le gouvernement faisaient aussi l'objet de cette rencontre.

L'état du dialogue social en cours concernant cette réforme a été présenté. Les échanges lors de cette rencontre ont permis de recueillir des propositions visant à enrichir le débat en comité technique.

Le SDIS s'était engagé à réunir au plus tôt après la parution des décrets de la réforme de la filière un comité technique spécifique à ce sujet. Ce dernier s'est réuni le 12 septembre. Il a permis de faire évoluer et d'améliorer les travaux réalisés lors de cinq réunions préparatoires avec les instances syndicales.

Cendie VERDEAU
Direction - Communication



Test grandeur nature de lutte contre les feux de forêts

Régulièrement, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire organise des exercices « grandeur nature » sur le terrain en vue de perfectionner ses techniques d'intervention au service de la sécurité des Ligériens.



Afin de tester ses moyens départementaux de lutte contre les feux de forêts, le SDIS de la Loire a organisé une manœuvre d'ampleur le vendredi 15 juin 2012 sur les communes de Périgneux et Saint-Marcellin-en-Forez.

Le but de cet exercice était de tester, en situation réelle, l'ordre d'opération départemental « feux de forêts » ainsi que la mise en place et la montée en puissance d'un poste de commandement.

Près de 130 sapeurs-pompiers ont été impliqués ainsi qu'une quarantaine d'engins, soit 5 groupes d'intervention feux de forêts, un groupe « appui eau » avec le camion citerne grande capacité et un groupe « défense points sensibles », ainsi qu'un hélicoptère de la base aérienne de Bron et un avion jouant le rôle de bombardier d'eau.

Les élus locaux étaient également présents pour revivre le célèbre « feu de Périgneux » de 2009. Par ailleurs, le centre opérationnel départemental (COD) et la cellule d'information du public (CIP) ont été activés à la préfecture de la Loire.



Les remarques établies par les observateurs sur cet exercice ont été réunies dans un dossier de retour d'expérience (RETEX) en vue de cibler des axes d'amélioration dans les interventions feux de forêts du SDIS de la Loire.

Lieutenant-Colonel Alain BERT
Chef du groupement de la prévision et de la prévention



Votre mission, si vous l'acceptez...

La première formation des chefs de centre « MISSION CS » s'est déroulée dans les locaux du SDIS de la Loire les 19 et 20 juin 2012.



Tout au long de cette formation de maintien et d'adaptation des acquis (FMAPA), les chefs de centre ou leurs adjoints sont confrontés, par groupe de quatre, aux charges administratives et opérationnelles qu'ils sont susceptibles de rencontrer au quotidien dans leur caserne.

L'ambiance est chaleureuse, participative et le rythme est donné par l'équipe pédagogique avec à sa tête le directeur départemental accompagné des cadres du SDIS qui apportent aux stagiaires leurs connaissances dans leurs domaines respectifs.

Cette formation, qui s'inscrit dans une volonté de pédagogie active au-delà d'une simple session de perfectionnement, vise également à mieux se connaître et à faire partager ses problèmes pour mieux les résoudre ensemble.

L'ensemble des stagiaires a apprécié la qualité et l'utilité de cette formation un peu spéciale. D'autres sessions sont prévues prochainement... bientôt votre tour !



Dossiers de fond à élaborer ou évènements perturbateurs à surmonter, que d'affaires à gérer au cours de ces deux journées !



Commandant Claude CHALENDARD
Chef du bureau de la conception des formations

A la recherche des causes des incendies...

Inspirée des pratiques des pays anglo-saxons, la recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) constitue une nouvelle spécialité pour certains sapeurs-pompiers qui ne s'arrêtent plus à l'extinction d'un feu, mais qui recherchent, dans certains cas, les éléments déclencheurs ou perturbateurs de l'incendie.



En contribuant pleinement au retour d'expérience et en alimentant une base de données et statistiques sur les incendies, la RCCI vise à améliorer les techniques opérationnelles et à concevoir des mesures préventives adaptées pour les habitations et les établissements recevant du public (ERP).

Par ailleurs, la RCCI permet de renforcer la défense juridique du service dans les cas de reprises de feu confondues avec des incendies volontaires ou bien en anticipation de futurs contentieux.

Une circulaire ministérielle du 23 mars 2011 précise les dispositions à mettre en œuvre par les SDIS qui souhaitent prendre à leur compte ces nouvelles missions. Le bureau du Conseil d'administration du SDIS de la Loire a souhaité s'engager dans cette démarche dès le mois de mai 2012 en créant une formation opérationnelle spécialisée (FOS).

Cinq agents du SDIS (officiers ou sous-officiers professionnels et volontaires) sont aujourd'hui formés et plusieurs recherches ont déjà été réalisées en 2012. La mission de ces sapeurs-pompiers investigateurs consiste à essayer de déterminer le lieu d'origine, le point d'origine et les causes probables d'un incendie.

Ce travail présente un caractère interservices important. En effet, les investigations menées peuvent contribuer à aider les officiers de police judiciaire de la Gendarmerie et de la Police nationale. Dans ce cadre, des liens avec les services de la Justice et le Procureur de la République ont déjà été établis.

Lieutenant-Colonel Yves BUSSIERE
Chef du pôle métier



Une nouvelle vie pour les anciens camions citernes

Afin de renouveler le parc des camions dévidoirs, qui datait des années 70, le SDIS de la Loire a choisi d'utiliser des châssis existants et de les aménager en s'appuyant sur le travail de l'atelier mécanique.

Le choix s'est porté sur les deux anciens CCFM 1300 Unimog simple cabine prévus en réforme.

L'atelier du SDIS a réalisé l'ensemble de la remise en état des véhicules. Les ordres de réparation ont concerné la dépose des équipements « incendie », suivi d'un important travail de carrosserie et de préparation avant la mise en peinture, avec un contrôle mécanique dont la réparation d'une boîte de vitesse. Les véhicules ont ensuite fait l'objet d'un aménagement de la partie arrière en camion dévidoir.

Ces deux camions dévidoirs hors route (CDHR) disposent d'un coffre transversal pour le matériel et de deux compartiments avec 1200 mètres de tuyaux de 110 mm accessibles à partir d'une plateforme de travail munie d'un garde corps pour la sécurité du personnel pendant les manœuvres.

Une belle illustration de la volonté du SDIS d'optimiser ses équipements et du travail de qualité de ses agents.

Commandant Jean-François BRICOGNE
Chef du bureau des véhicules



Avant



Après

Saint-Just-en-Chevalet inaugure sa nouvelle caserne

Si la pose de la première pierre s'était déroulée sous une pluie battante, c'est au contraire un soleil radieux qui accompagna la cérémonie d'inauguration de la caserne de Saint-Just-en-Chevalet en ce vendredi 22 juin 2012.



Cette journée importante dans l'histoire du centre d'incendie et de secours (CIS) se déroula en présence de Bernard Bonne, président du Conseil général et de Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS.

Le traditionnel « coupé de ruban » fut l'occasion pour le Lieutenant Brissay-Chatre, chef de centre, ainsi que pour l'ensemble de son personnel, de mesurer tout le chemin parcouru depuis la création du CIS et de prendre officiellement possession de leurs nouveaux locaux.

Comme le souligna Pascal Poncet, maire de Saint-Just-en-Chevalet, ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique voulue pour le territoire.

Pour se représenter la valeur de cette nouvelle caserne, il faut se remémorer le discours du chef de centre prononcé lors des allocutions officielles.

L'émotion et la joie étaient au rendez-vous de cette journée si particulière pour les habitants, présents en masse. Avec l'espoir que cette caserne fonctionnelle et adaptée conforte les sapeurs-pompiers dans leur engagement et suscite également de nouvelles vocations.

Capitaine Benoît ROUCHON
Chef de la compagnie Gorges de la Loire



Les sapeurs-pompiers de Chavanay dans leurs nouveaux locaux !

Le samedi 1er septembre, les sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours (CIS) de Chavanay inauguraient leur nouvelle caserne.



De nombreux élus, sapeurs-pompiers de la compagnie Pilat-Sud ou des départements voisins (Rhône, Isère...) mais aussi jeunes sapeurs-pompiers de la section de Saint-Pierre-de-Bœuf / Chavanay ainsi que plusieurs familles étaient réunis pour l'évènement. Une délégation de pompiers de Buchholz, ville d'Allemagne jumelée avec la commune de Chavanay, avait également fait le déplacement, marquant ainsi l'importance de cette journée.

La cérémonie était placée sous la présidence de Joël Mathurin, sous-préfet de Roanne et de Bernard Bonne, président du Conseil général de la Loire, accompagnés de Dino Cinieri député, Georges Bonnard, conseiller général, Edouard Roche, maire de Chavanay ainsi que de Bernard Philibert, président du Conseil d'administration du SDIS et du Colonel René Dies, directeur départemental.

Après la traditionnelle revue des troupes par l'ensemble des autorités au son de « La Marguerite », la fanfare de Chavanay, le Lieutenant Alain Boucher, chef de centre, invitait les autorités à couper le ruban tricolore maintenu par deux jeunes sapeurs-pompiers en présence du fanion du centre.

A l'issue de la visite, le Lieutenant Alain Boucher s'est réjoui de l'aboutissement de ce projet qui se traduit aujourd'hui par une caserne fonctionnelle qui répond à des besoins qui ont évolué notamment suite à la refonte de la sectorisation, amenant les sapeurs-

pompiers de Chavanay à intervenir en Isère et plus particulièrement sur le site de la centrale nucléaire de Saint-Maurice-l'Exil.

Bernard Philibert et Bernard Bonne ont, quant à eux, souligné l'importance de mettre à disposition des sapeurs-pompiers des équipements adaptés, tout ceci au profit la population ligérienne.

Capitaine Nicolas RAVOIRE
Chef de la compagnie Pilat-Sud



Les bips communicants disponibles dès la fin de l'année

Les bips communicants seront livrés à partir du dernier trimestre 2012. Tous les sapeurs-pompiers volontaires du département de la Loire en seront dotés.

Ce nouvel équipement apporte plus de souplesse dans la gestion de l'alerte et de la disponibilité des sapeurs-pompiers qui pourront désormais confirmer leur départ au moment de la réception de l'alerte, ce qu'on appelle « l'acquiescement », permettant ainsi, en cas d'indisponibilité exceptionnelle, de ne pas retarder les départs d'engins puisque le système alertera alors un autre sapeur-pompier.

Les volontaires pourront également affiner leur disponibilité (plages horaires, priorités ...) depuis le bip et prévenir le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) en cas d'urgence via une touche « SOS ».

Enfin, les bips communicants garantissent un système d'alerte plus fiable grâce à l'emploi d'un réseau de téléphonie mobile.

Afin d'établir un mode de fonctionnement optimal et adapté aux contraintes des sapeurs-pompiers volontaires, ces bips vont être en expérimentation sur le mois d'octobre 2012 dans quelques casernes.

Le planning de déploiement s'étale ensuite de novembre 2012 à janvier 2013. Des formations sont prévues pour accompagner la mise en œuvre de ces nouveaux équipements, afin d'assurer une bonne prise en main par les utilisateurs.

Le SDIS de la Loire est un des départements précurseurs dans l'utilisation de ces équipements de nouvelle génération. Avec eux, il peut parier sur une diminution significative des délais moyens d'intervention en maîtrisant la disponibilité effective des volontaires en temps réel.

Christian DESCHAMPS
Chef du groupement des nouvelles technologies de l'information



Un nouveau réseau radio pour les sapeurs-pompiers dès 2013

Dès 2013, le SDIS de la Loire utilisera pour ses communications opérationnelles le réseau numérique national sécurisé ANTARES.

Ce réseau de transmission apportera des nouvelles fonctionnalités opérationnelles : les communications et les échanges entre les différents services de secours seront ainsi facilités, avec notamment la transmission de bilans médicaux. La consultation de données et la géolocalisation des véhicules ou des appels d'urgence des sapeurs-pompiers seront également rendues possibles.

Les équipements radio nécessaires seront installés dans les casernes à partir du mois d'octobre, après le raccordement du réseau. Les centres d'incendie et de secours (CIS) qui défendent le tunnel de Violy seront les premiers dotés.

Suivront les CIS intervenant dans les départements limitrophes, les CIS mixtes, puis, progressivement, tous les autres CIS.

Cette mise en œuvre sera accompagnée de formations préalables dispensées à tous les sapeurs-pompiers par des référents désignés dans chaque caserne.

Le réseau numérique ANTARES garantira de surcroît une sécurisation renforcée ainsi qu'une qualité optimale des transmissions. Enfin, en permettant un accès à différents modes de communication, ANTARES proposera des perspectives d'évolution bien plus importantes que celles envisageables avec le réseau analogique actuel.

Christian DESCHAMPS

Chef du groupement des nouvelles technologies de l'information



Aux côtés des sapeurs-pompiers, d'ici et d'ailleurs

L'organisation non-gouvernementale Pompiers humanitaires français (PHF), créée en 2005 par des sapeurs-pompiers ligériens, effectue des missions d'urgence suite à des catastrophes naturelles et des missions de soutien aux systèmes de protection civile à travers des programmes permanents dans les pays émergents.

Depuis la naissance de PHF, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire est partenaire de l'action de l'association et facilite l'organisation des missions. Une convention, signée en 2011, fixe les modalités de ce partenariat, parmi lesquelles la mise à disposition de locaux au sein de la caserne de Saint-Etienne La Métare, qui héberge ainsi le siège de l'association, ou encore la récupération d'effets vestimentaires pour équiper nos collègues sapeurs-pompiers à l'étranger.

L'association PHF comprend une centaine d'adhérents répartis dans toute la France mais aussi dans les antennes au Mali et à Madagascar. A ce jour, plus de 40 missions ont été réalisées à l'étranger. Que ce soit sur des catastrophes majeures comme en Haïti ou sur des opérations moins médiatiques comme au Pérou, PHF a vocation à soutenir les sapeurs-pompiers des autres pays afin de développer leur structure et de les renforcer en cas de coup dur.

Les missions peuvent ainsi consister à prodiguer des soins chirurgicaux, à mettre en place un système d'eau potable ou à développer des œuvres sociales pour accompagner les sapeurs-pompiers blessés en intervention.

Pour chaque mission, les bénévoles, issus de métiers variés (sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, médecins, comptables, logisticiens, infirmiers...), apportent leur savoir-faire dans le souci d'adapter les techniques afin de répondre au mieux aux besoins des populations.

Commandant Jérôme GIRON
Président de Pompiers humanitaires français



Pour mieux connaître PHF, rendez-vous sur le site Internet : www.pohf.org

Des actions diversifiées pour un volontariat développé

Afin de promouvoir et développer le volontariat, le SDIS de la Loire s'appuie sur différentes actions en direction des employeurs et des sapeurs-pompiers volontaires.

Les conventions avec les employeurs

Les conventions pour disponibilités opérationnelles ou pour formation établissent les règles de mise à disposition du sapeur-pompier volontaire pendant ses heures de travail, afin de lui permettre d'exercer son volontariat dans les meilleures conditions sans pénaliser pour autant l'employeur.

Dans le but de promouvoir ces conventions, des rencontres avec les employeurs sont organisées régulièrement à l'initiative des chefs de centre d'incendie et de secours (CIS). A ce jour, une trentaine de conventions ont été signées.

Ces documents précisent les indemnités compensatoires dont peuvent bénéficier les employeurs notamment en ce qui concerne les formations. En effet, les employeurs de volontaires peuvent signer une convention de subrogation avec le SDIS lorsqu'ils maintiennent le salaire de leur employé qui part en formation sapeur-pompier. Ils perçoivent alors, en lieu et place du volontaire, les vacances que celui-ci aurait perçues en l'absence de convention. Cette année, le Conseil d'administration du SDIS a d'ailleurs souhaité encourager les employeurs à libérer leurs sapeurs-pompiers volontaires en revalorisant le taux de subrogation à 130 % du montant de la vacation.

La validation des acquis et de l'expérience

Depuis fin 2008, le SDIS offre la possibilité aux volontaires d'obtenir un diplôme de l'Education nationale dans le cadre de la validation des acquis et de l'expérience (VAE). Cette disposition permet d'acquérir la mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise », équivalente à un CAP. Pour l'obtenir, les volontaires bénéficient d'un accompagnement personnalisé. A ce jour, le SDIS dénombre 26 réussites à ce diplôme.

La bourse à l'emploi

La bourse à l'emploi, consultable sur l'intranet du SDIS, s'adresse aux volontaires à la recherche d'un emploi. Elle recense les offres transmises par les employeurs et les avis de vacance de postes de l'établissement. Les demandeurs d'emploi intéressés peuvent également transmettre leur candidature au bureau du volontariat et de la prospective.

Nous comptons sur vous pour être acteur de cette bourse à l'emploi : n'hésitez pas à transmettre vos offres d'emploi au bureau du volontariat et de la prospective.

Commandant Daniel GREGNAC

Chef du bureau du volontariat et de la prospective



En avant pour Cap Qualité !

La mise en œuvre du schéma de pilotage « Cap Qualité » se poursuit activement et les trois piliers que sont les documents structurants, les tableaux de bord et le projet d'établissement évoluent régulièrement.



Les documents structurants

La liste des documents structurants, consultable sous Intranet, s'est élargie. On y retrouve notamment les règlements des assemblées et des instances consultatives, le guide de mise en forme des documents administratifs, le recueil des notes de service, le règlement intérieur du SDIS et, prochainement, le recueil des procédures qualité de l'établissement.

Le projet d'établissement

Suite à un appel à candidatures, 123 agents se sont portés volontaires afin de mener à bien l'ensemble des 40 actions du projet d'établissement.

Ces agents sont issus de toutes les catégories et de toutes les filières : sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, personnels administratifs et techniques spécialisés. Ils travaillent actuellement en groupe d'étude ou de projet sous la tutelle de 36 pilotes d'action. Parmi les 123 membres de ces groupes, notons la participation de 17 sapeurs-pompiers volontaires, 55 cadres A, 38 agents de catégorie B et 13 de catégorie C, donnant ainsi la pleine mesure de la portée collective du projet d'établissement.

Ces 40 actions vont évoluer à un rythme différent en fonction des échéances fixées pour chacune et des contraintes techniques et budgétaires. Certaines sont déjà bien avancées. C'est le cas pour les actions concernant le réseau de transmission numérique ANTARES et les bips communicants, le système d'aide au pilotage et à l'évaluation ou encore le renouvellement des outils informatiques de gestion administrative. Parmi les autres actions, certaines sont représentatives de la volonté de l'établissement de s'ouvrir au monde extérieur. Citons par exemple l'élaboration d'une charte des valeurs, la modernisation du site Internet ou la réflexion pour la mise en place d'un guichet unique à destination des entreprises.

Les tableaux de bord

Le système d'aide au pilotage et à l'évaluation reposera sur un entrepôt de données et un logiciel de reporting qui seront installés et configurés prochainement. Ces outils permettront d'exploiter qualitativement les quelques 200 indicateurs identifiés comme utiles pour mesurer le fonctionnement de l'établissement et pour l'améliorer si nécessaire. La livraison des premiers indicateurs opérationnels interviendra en décembre 2012.

Lieutenant-Colonel Jean-Christophe GOLL
Chef du pôle performance et qualité

Bilan de l'accidentologie pour l'année 2011

L'analyse de l'accidentologie au titre de l'année 2011 met en évidence une légère augmentation du nombre d'accidents par rapport à 2010, mais une baisse significative des accidents de sport.

Cette augmentation de 5,8 % se matérialise sur la fréquence mais aussi sur la gravité des accidents. Un accident sur deux entraîne un arrêt de travail.

Néanmoins, contrairement à la tendance générale, l'année 2011 a été également marquée par une nette diminution de l'accidentologie liée à la pratique de l'activité physique et sportive (20 % en moins).

Cette amélioration est due essentiellement à la politique de l'établissement en matière de régulation des pratiques sportives au sein des casernes, politique inscrite dans le plan " Cap Santé ".

Concernant la pratique sportive, un tableau de bord de maîtrise de l'accidentologie a été mis en place fin 2010 et accompagné, fin 2011 de fiches types de conduite des séances d'activités physique sportives.

Ces dernières sont en permanence consultables par l'intermédiaire d'INTRANET et du site de formation à distance SPIRAL.

Commandant Bernard VEROT
Chef du bureau qualité, sécurité, environnement



Sensibiliser à la santé et la sécurité au travail

- Deux supports internes au SDIS existent pour sensibiliser les agents aux règles de prévention en matière de santé au travail et de respect des normes de sécurité.
- Une fiche « Attention sécurité »** pour informer rapidement les agents à la suite d'un incident ou d'un accident, en mettant en avant la nature du risque et la conduite à tenir pour y faire face (par exemple pour les piqûres de guêpes).
- Des fiches de prévention** pour rappeler les règles à appliquer pour limiter les risques professionnels. Elles ont un caractère permanent et sont consultables sur Intranet et via des panneaux d'affichage estampillés « **santé sécurité** » installés dans toutes les casernes.

Des éthylotests dans tous les véhicules

Le décret n° 2012-284 du 28 février 2012 stipule que « tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, doit justifier de la possession d'un éthylotest, non usagé, disponible immédiatement. »

A partir du 1^{er} juillet 2012 et d'ici le mois d'octobre 2012, tous les véhicules du SDIS seront dotés d'un éthylotest. Une période de clémence est accordée jusqu'au 1^{er} novembre 2012.

Cet éthylotest est réservé au contrôle de l'alcoolémie des conducteurs.

Tout chef d'agrès qui constate que le comportement du conducteur, au départ d'une intervention, semble incompatible avec la conduite, est autorisé à procéder à un contrôle d'alcoolémie par éthylotest.

Ces signes peuvent être :

- Troubles de l'équilibre
- Altération de la vigilance (sommolence, euphorie, agitation)
- Altération du comportement (agressivité, prostration, désorientation)
- Haleine alcoolisée

Quelque soit le résultat du test d'alcoolémie, le chef d'agrès appliquera les mesures conservatoires, à savoir le retrait du poste avec mise en sécurité et l'appel du médecin d'astreinte pour l'aptitude au poste et la conduite à tenir. Un alcootest positif entrainera une information de la hiérarchie.

La demande de renouvellement des éthylotests se fera auprès de la pharmacie départementale sur justificatif.

Médecin-Colonel Frédéric FREY
Chef du pôle santé et secours médical

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



La défibrillation semi-automatique au SDIS de la Loire en 2011

Depuis 2005, le SDIS de la Loire rend compte, via son service de secours médical, des statistiques de l'utilisation des défibrillateurs semi-automatiques (DSA) par les sapeurs-pompiers.



En 2011, l'utilisation des DSA a été sensiblement identique à l'année précédente avec un bilan de 401 utilisations en intervention. Parmi les données récoltées, on recense 293 hommes, d'âge moyen 65 ans, et 106 femmes, d'âge moyen 71 ans, qui ont eu recours à la défibrillation.

L'arrêt cardiaque a lieu en majorité à domicile (66%) et l'origine cardiaque est constatée la plupart du temps (69%). A noter, parmi les autres causes d'arrêts cardiaques, on note 7% de fausses routes. La reprise d'une activité circulatoire spontanée après choc est un peu plus importante qu'en 2010 et a concerné 22 personnes soit 25%.

Alors que l'arrêt cardiaque se produit fréquemment devant la famille, on observe que celle-ci ou les autres témoins pratiquent un peu plus les manœuvres de réanimation avant l'arrivée des secours. Toutefois, dans 60% des cas, rien n'est fait.

65 centres d'incendie et de secours (CIS) ont utilisé le DSA. Les infirmiers de sapeurs-pompiers sont intervenus 56 fois.

Les nouveaux DSA en dotation dans les casernes de l'agglomération stéphanoise permettront une meilleure appréciation de la prise en charge par les sapeurs-pompiers, en prenant en compte la qualité des massages. En effet, les dernières recommandations internationales préconisent de masser de 100 à 120 compressions par minute et de diminuer au maximum les périodes de non-massage.

Médecin-Colonel Frédéric FREY
Chef du pôle santé et secours médical



Prévenir les risques infectieux

Le risque infectieux est le risque lié à la pénétration et au développement dans le corps humain de micro-organismes tels que les bactéries, les champignons ou les virus.

Il existe trois modes de transmission possibles : la voie aérienne, la transmission par la peau ou les muqueuses ou encore l'inoculation (piqûre, coupure, morsure...). Pour limiter ce risque, les mesures de prévention doivent être respectées, notamment l'obligation vaccinale contre l'hépatite B, et des mesures de précautions appliquées.

Des précautions standards

Pour toute prise en charge de victime, des règles d'hygiène doivent être adoptées systématiquement : lavage des mains, tenue d'intervention propre, respect des protocoles de nettoyage et de désinfection des véhicules médicaux et du matériel médico-secouriste.

Il s'agit également de mettre en œuvre la procédure de gestion des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

Enfin, les équipements de protection individuelle doivent être réglementairement portés : gants à usage unique, masque et lunettes de protection en cas de risque de projections de liquide biologique.

Des précautions particulières

Elles sont complémentaires aux précautions standards. Pour cela, différents kits sont présents dans

les véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) :

- Un kit « risque infectieux », remplaçant le kit « grippe H1N1 », à utiliser dans les cas de transmission aérienne (tuberculose, méningite à méningocoque ...).
- Un kit de protection sanitaire, qui comprend notamment une combinaison à usage unique, pour les transmissions cutanées comme la gale ou en cas de contexte d'insalubrité ou de souillures importantes.
- Un kit d'accident d'exposition au sang (AES) à utiliser en respectant scrupuleusement la procédure.

Enfin, toute exposition d'un sapeur-pompier à un risque infectieux doit faire l'objet d'un signalement auprès de l'officier santé du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et auprès du médecin d'astreinte départementale. Après évaluation du risque, le médecin définira la conduite immédiate à tenir, les actions à entreprendre ainsi que le suivi médical à mettre en place si nécessaire

Infirmière principale Murielle FORESTIER
Pôle santé et secours médical



Le SDIS de la Loire en images ...



Défilé lors de la cérémonie du 14 juillet 2012 à Saint-Etienne



Remise de diplômes lors de la réunion d'état-major départemental



Feu d'immeuble à Saint-Etienne



Exercice d'intervention en milieu périlleux à Saint-Georges-en-Couzan



Manoeuvre dans le tunnel du Rond-Point à Saint-Etienne



Cérémonie de départ du Lieutenant-Colonel Christophe Glasian